



Monsieur Eric BESSON

Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie Numérique

139, rue de Bercy

75012 Paris

Paris, le 22 septembre 2011

AB/CM/024/11

Lettre ouverte relative à la demande d'augmentation de GDF SUEZ du tarif du gaz

Monsieur le ministre,

A la suite de la confirmation officielle de la demande de GDF-Suez d'une nouvelle augmentation de 5 % au 1^{er} octobre du tarif réglementé du gaz, véritable provocation compte tenu du caractère tout à fait injustifié d'une telle demande, permettez-moi de vous saisir afin que soit opposée une fin de non-recevoir à cette démarche.

A l'approche de l'hiver, la demande d'une nouvelle hausse des tarifs du gaz par GDF-Suez est proprement inacceptable. En effet, en 18 mois, les ménages ont déjà subi une augmentation des tarifs du gaz de plus de 20 %. Si la demande formulée par GDF-Suez venait à être acceptée, c'est une hausse de plus de 25 % des tarifs du gaz qui serait infligée aux consommateurs, ce qui ne s'était plus vu depuis le second choc pétrolier de 1979 ! Concrètement, pour les sept millions de ménages chauffés au gaz cela représenterait, en moyenne, une hausse de 250 euros de leur facture depuis 2010 ! La contrepartie à cette demande, à savoir l'élargissement de l'exemption de la hausse de 400 000 à 4 millions de personnes au nom de la précarité énergétique, n'est d'ailleurs qu'un aveu, une preuve supplémentaire du caractère insupportable de la flambée actuelle des tarifs de l'énergie pour l'ensemble des ménages.

Mais surtout, cette demande de GDF-Suez est totalement infondée car elle s'appuie sur une formule obsolète qui a déjà, rappelons-le, « légitimé » la dernière hausse de 5,2 %, actée au 1^{er} avril, soit 5 jours avant l'annonce de la révision de la formule. En effet, le consommateur continue de payer son gaz au prix fort, celui-ci étant indexé sur le prix du pétrole. Or, GDF-Suez s'approvisionne en partie sur les marchés de gros du gaz, dont les cours ne cessent de baisser depuis deux ans et sont très inférieurs à ceux du pétrole. L'opérateur a d'ailleurs renégocié ses contrats d'approvisionnement pour qu'ils ne soient plus entièrement indexés sur les produits pétroliers. Comment admettre que le prix du marché du gaz ait diminué de près de 70 % sur un an alors que, sur la même période, le prix supporté par les consommateurs a lui augmenté de 20 % ?

Selon une délibération de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), 40 % de l'approvisionnement de GDF-Suez se fait désormais hors contrats à long terme. La révision de la formule tarifaire demandée à la Commission de la Régulation de l'Énergie, et qui doit intervenir dans les prochaines semaines doit donc impérativement aboutir à ce que la méthode de calcul corresponde au parfait reflet de la réalité économique des coûts d'approvisionnement de GDF-Suez, en comprenant au minimum 30 % du prix du marché.

Au vu de ces éléments, vous comprendrez que je vous demande, au nom des millions de consommateurs que l'UFC-Que Choisir représente, d'assurer, dans un système concurrentiel défaillant, un juste prix en vous opposant à l'augmentation injustifiée demandée par GDF-Suez et en garantissant que la nouvelle formule tarifaire soit parfaitement adaptée aux réalités des conditions d'approvisionnement.

Comptant sur votre détermination à préserver les ménages de toute hausse injustifiée des tarifs de l'énergie, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de ma profonde considération.

Alain BAZOT, Président de l'UFC-Que Choisir